

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 9 OCTOBRE 2013

Présents : Michel JERDELET, Dominique DA SILVA, Daniel BRIQUE, Monique TOMADON, Marie Christine POCHE, Annie POLTANI, Didier CHAPUIS, Patrick PERRIER DAVID

Absents : Cédric GRIVET, Gilles MARQUET, Gérard BELLINA

Secrétaire de séance : Marie Christine POCHE

Le compte rendu de la séance précédente du 17 juillet 2013 est approuvé à l'unanimité.

1 – Réserve Naturelle -

Le conservateur de la Réserve Naturelle Mr Simon PAUVERT, et son adjoint Mr Johann ROSSET présentent au conseil municipal les différentes mesures concernant les procédures de demandes d'autorisation, la réglementation et les animations scolaires. Sont également évoqués les déplacements dans la Réserve naturelle et les problèmes liés à la protection de la faune.

2 – Décisions modificatives au budget eau et assainissement

Décision Modificative n° 2 (opérations d'ordre – régularisation suite erreur trésorerie)

Compte D 2158 040 - 5 093.00 € compte D 2158 041 + 5 093.00 €
Compte R 203 040 - 5 093.00 € compte R 203 041 + 5 093.00 €

Décision Modificative n°3 (complément de la DM n°2)

Compte D 6811 042 - 5 093.00 € Compte R 777 042 - 5 093.00 €

3 – Amortissement des frais d'étude (compte 2031)

L'instruction budgétaire comptable « M14 » et « M49 » rendant obligatoire l'amortissement des frais d'études non suivis de réalisation enregistrés au compte 2031, le conseil municipal décide un amortissement linéaire des frais d'études enregistrés à ce compte et non suivis de travaux d'investissement sur une durée de cinq ans.

4 – Personnel communal – régime indemnitaire

Indemnité Administrative de Technicité

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'instituer l'Indemnité Administrative de Technicité (I.A.T.), selon les modalités précises et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat, aux agents relevant des cadres d'emplois administratif, médico social, animation et technique.

Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'instituer une Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures (IEMP) au profit des agents relevant des cadres d'emplois

administratif, médico social, animation et technique, dans la limite des montants de référence annuel correspondants

5 – Demande de subvention de l'association des maquis Ain – Haut Jura

Suite à la demande du Président de l'association des maquis Ain/Haut Jura (AMAHJ secteur de Bellegarde) et du Président d'honneur de la Fédération des déportés et internés résistants et patriotes de l'Ain, une subvention exceptionnelle de 200€ est attribuée à l'AMAHJ afin de permettre la réédition de l'ouvrage « Cristal 4 » retraçant la naissance, l'activité de la résistance et des maquis, la déportation dans le secteur de Bellegarde.
Accepté à l'unanimité.

6 – Allocation de vétéranse versée aux anciens sapeurs pompiers volontaires

Le maire rappelle que le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de l'Ain verse à l'ensemble des anciens sapeurs-pompiers volontaires ayant les conditions requises une allocation de vétéranse qui doit être financée par les contributions des collectivités territoriales.

Par ailleurs, le conseil d'administration du SDIS, le Bureau de l'Association des Maires de l'Ain, et le Bureau de l'Association des Maires Ruraux de l'Ain, ont souhaité procéder à une revalorisation de l'allocation de vétéranse versée aux anciens sapeurs-pompiers volontaires en l'alignant sur l'allocation de fidélité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'aligner le montant de l'allocation de vétéranse versée aux anciens sapeurs-pompiers volontaires sur le montant de l'allocation de fidélité, de prendre en charge, à compter du 1er janvier 2013, la dépense correspondante au prorata de la population DGF de la collectivité, et autorise le Maire à signer avec le SDIS la convention ci-jointe en annexe.

7 – Convention Bellegarde/Confort pour le raccordement du réseau de transfert des effluents à la station d'épuration de Bellegarde,

Le Maire expose que les travaux de réalisation du réseau de transfert des effluents étant en phase d'achèvement, un projet de convention entre les communes de Bellegarde sur Valserine et Confort a été établi pour définir les modalités techniques, administratives et financières du transport et du traitement des eaux usées en provenance de la commune de Confort à la station d'épuration de Bellegarde.

Après lecture de ce document, le conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention relative au transport et au traitement des eaux usées à intervenir entre les deux communes à compter du 01/01/2014 pour une durée de 10 ans et, à son expiration, reconduite tacitement par période de 5 ans et autorise le maire à signer la dite convention.

8 – Travaux d'entretien et d'investissement (réseaux - voirie – bâtiments)

Travaux de réhabilitation de la cure : essais d'étanchéité à l'air intermédiaires concluants, travaux extérieurs (murets, plateforme, enrobés) prévus avant le 8 novembre prochain.

Travaux réseau effluents : chantier 1 : il reste à effectuer le raccordement en tête de réseau (attente consuel) et la déconstruction de la station. Chantier 2 : chemin de Pré Martin, enfouissements en cours de finition. Route de Cumont : travaux prévus jusqu'à fin octobre

Enfouissement des réseaux secs rue des jardins et 3 rochers : travaux de génie civil en cours de finition

9 - Demande d'annulation au répertoire INSEE du SIVU VALSERINE CREDO suite au transfert du siège à la mairie de LANCRANS,

Le siège du SIVU VALSERINE CREDO ayant été transféré à la mairie de LANCRANS le 3 juin 2008, le conseil municipal, afin de régulariser la situation, approuve la demande d'annulation au répertoire INSEE du SIVU VALSERINE CREDO et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

10 - PLU - autorisations d'occupation du sol, DPU

Plan Local d'Urbanisme : un point est fait sur l'état d'avancement du PLU

- Permis de construire déposés

- 001 114 13 B 0 008

Mr TOURNEUX Julien

- 001 114 13 B 0 009

Mme RICHOZ Christelle

- déclaration préalable

- 001 114 13 B 0012

Mr FRICK Hervé

- Déclaration d'intention d'aliéner

Vente PILLARD / PILLARD

Droit de préemption urbain non applicable

Vente VARRAULT / FONTAINE – COTTIER : le conseil municipal ne fait pas valoir son droit de préemption.

11 – Divers.

Réforme territoriale et redécoupage cantonal

Loi ALUR (PLU intercommunaux)

Forages d'hydrocarbures et exploitation du gaz de schiste

Fin de séance à 20 heures

Le maire,
Michel JERDELET

